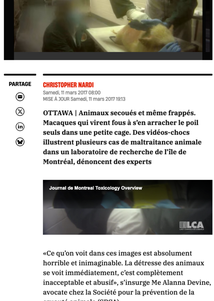
Des gestes brutaux «inacceptables» envers les animaux

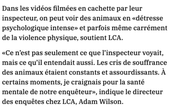
Un organisme a filmé en caméra cachée pendant quatre mois dans un laboratoire de recherche de Montréal



PARTAGE

CHRISTOPHER NARDI
Samedi, 11 mars 2017 08:00
MISE À JOUR Samedi, 11 mars 2017 10:13

OTTAWA | Animaux secoués et même frappés. Macaques qui virent fous à s'en arracher le poil seuls dans une petite cage. Des vidéos-chocs illustrent plusieurs cas de maltraitance animale dans un laboratoire de recherche de l'île de Montréal, dénoncent des experts



«Ce qu'on voit dans ces images est absolument horrible et inimaginable. La détresse des animaux se voit immédiatement, c'est complètement inacceptable et absolu», s'insurge Me Alanna Devine, avocate chez la Société pour la prévention de la cruauté animale (SPCA).

Celle-ci réagissait à une série de vidéos filmées par LCA et obtenues par *Le Journal*. Cet organisme de défense des droits animaux qui s'oppose à leur utilisation à des fins de recherche a fait embaucher l'un de ses inspecteurs au centre de recherche animalier ITR Laboratories, à Baie-D'Urfé. Spécialisé en recherches toxicologiques pour des clients privés, le laboratoire assure respecter les normes en vigueur.

Dans les vidéos filmées en cachette par leur inspecteur, on peut voir des animaux en «détresse psychologique intense» et parfois même carrément de la violence physique, soutient LCA.

«Ce n'est pas seulement ce que l'inspecteur voyait, mais ce qu'il entendait aussi. Les cris de souffrance des animaux étaient constants et assourdissants. À certains moments, je craignais pour la santé mentale de notre enquêteur», indique le directeur des enquêtes chez LCA, Adam Wilson.

Cas de brutalité

Pour sa part, le président de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec croit que la plupart des scènes des vidéos présentent des scènes «normales» pour la recherche animale, quoiqu'elles puissent paraître choquantes aux yeux de plusieurs. Il admet toutefois que d'autres scènes présentent carrément de la brutalité animale.

C'est notamment le cas lorsqu'on voit un employé plaquer fortement un macaque qui lui résiste. Dans un autre clip, on voit un employé frapper deux chiens qui s'endormont pendant qu'on leur administre un gaz anesthésiant.

«C'est clair qu'il y a certains actes qui nous font sursauter et dire qu'il y a des pratiques à revoir et possiblement même des sanctions auprès des employés. Ces gestes brutaux sont complètement inacceptables», lance fermement le Dr Joël Bergeron.

Infractions

Outre les cas de violence physique «disgracieuse», on peut constater de très nombreuses infractions aux lois et règles canadiennes et québécoises en salubrité et isolement, croit l'avocate de la SPCA.

Des chiens frappés et secoués

Dans un autre extrait vidéo troublant, on voit un employé prendre deux chiens qui respirent des gaz anesthésiants et les secouer vivement par les oreilles. Lorsque les chiens recommencent à s'assoupir, l'employé frappe les deux chiens et finit par cogner leurs têtes ensemble.

Or, la directrice du laboratoire assure que ses employés traitent les animaux avec le plus de douceur et de respect possible.

«Il n'y a absolument pas de mauvais traitement des animaux dans nos laboratoires», jure la vice-présidente principale, Ginette Bains, qui n'a pas voulu voir la vidéo.

Trop isolés

Certains animaux sont également gardés en solitude pendant plusieurs mois à cause des expériences auxquelles ils participent, admet ITR Laboratories, qui assure toutefois que ces animaux bénéficient de davantage de soins, tels que d'être brossés plus souvent.

Or, certaines vidéos démontrent que des animaux ont développé des tics parce qu'ils sont laissés seuls sans stimuli, croient l'OMVQ et la SPCA.

«Je pense qu'il y aurait un besoin d'ajouter des éléments de stimulation pour éviter les fameux tics nerveux. [...] Ici, c'est sûrement un élément qui pourrait être amélioré», analyse le président de l'OMVQ, Joël Bergeron.

Cages trop petites et peu stimulantes

Les espaces où sont gardés certains des animaux ont fait bondir autant l'ordre des médecins vétérinaires du Québec que la SPCA et LCA. Plusieurs des cages métalliques font moins d'un mètre carré de superficie pour les chiens ou les macaques et comportent au plus une petite balle rouge pour que l'animal se divertisse.

Dans certaines vidéos obtenues par *Le Journal*, on voit également des piles d'excréments qui jonchent le plancher devant chaque cage où sont gardés des macaques. Au centre de la salle, une télévision qui joue à tue-tête est une des rares sources de stimuli pour les animaux.

«Le règlement sur les animaux en captivité du Québec stipule très clairement que quiconque a un animal doit le garder dans un endroit salubre convenant aux besoins de son espèce. Dans ce cas, on est très très loin de cette réalité pour certains des animaux, et c'est pour ça qu'ils ont l'air de virer fou et de s'arracher le poil», analyse Me Devine.

PLUS D'INSPECTEURS ET DES LOIS PLUS SÉVÈRES

Il faut plus d'inspecteurs et des lois provinciales et fédérales plus fermes pour encadrer les laboratoires de recherche animale et prévenir d'autres cas de sévices, croient des experts.

Selon la Loi canadienne, seuls les laboratoires privés qui reçoivent de l'argent du gouvernement fédéral doivent aller chercher une certification du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA). Cette certification est accompagnée d'une inspection obligatoire tous les trois ans par un panel composé notamment d'un vétérinaire.

Soulignons qu'ITR Laboratories est certifiée pour ses bonnes pratiques animales par le CCPA, sans y être pour autant obligée. Le Conseil n'a pas voulu indiquer la date ni les résultats de la dernière visite.

Inspections prévisibles

«Une inspection tous les trois ans, surtout si elle est prévue bien à l'avance, ne vaut rien. Ce n'est pas compliqué de nettoyer un peu ses affaires et d'embellir nos installations avant une inspection si on sait quand ça arrive. Il en faut certainement plus et elles doivent être imprévisibles», s'insurge le directeur des enquêtes chez LCA, Adam Wilson.

Pour sa part, l'avocate de la SPCA dénonce le fait que beaucoup d'animaux ne sont pas protégés par la Loi s'ils sont utilisés pour la recherche. Par exemple, les macaques sont exclus des lois fédérale et provinciale de la protection des animaux à titre d'animaux «exotiques».

«TOLÉRANCE ZÉRO» POUR LES ABUS

C'est «tolérance zéro» en ce qui concerne l'abus d'animaux chez ITR Laboratories, qui détient toutes les certifications nécessaires pour garantir ses bonnes pratiques, assure la vice-présidente principale. En entrevue, hier, Ginette Bains a toutefois refusé de visionner les vidéos de Last Chance for Animals avec *Le Journal* afin de toutes les commenter.

«Nous aimons tous les animaux avec [lesquels] nous travaillons tous les jours. Nous sommes ici pour faire évoluer la recherche scientifique et il y a des protocoles scientifiques très rigoureux qui sont conçus pour [permettre l'avancement de] la recherche en créant le moins de souffrance pour les animaux», assure-t-elle.

Même si des procédures peuvent sembler désagréables aux yeux de la population, elle assure que son équipe fait tout pour assurer aux animaux le plus de confort possible.

«Dès qu'on voit que la recherche d'un client fait souffrir indûment un animal, on arrête tout de suite les procédures et on le signale au client. Ça arrive couramment», résume Mme Bains.

Choquant mais « normal »

- Brûlure sur une partie du corps des animaux lors de certains tests de peau
- Animaux immobilisés par un harnais
- Intuber un animal de force
- Animaux gardés en isolement avec un cathéter pendant plusieurs mois

Abusif

- Frapper des animaux
- Les brasser inutilement
- Les garder enfermés dans de petites cages sans stimuli

Source: selon le président de l'OMVQ

La démarche de Last Chance for Animals

◆ L'organisme choisit un laboratoire au hasard qu'elle veut inspecter.

◆ Un inspecteur de LCA se fait embaucher comme employé de l'entreprise.

◆ L'employé travaille avec une caméra cachée. Dans le cas d'ITR, l'expérience a duré quatre mois durant l'été et l'automne dernier.

◆ S'il y a des preuves de mauvais traitements, LCA envoie une plainte au gouvernement. Dans ce cas, l'organisme a transmis un dossier à trois ministères québécois en janvier dernier. L'organisme dit ne pas avoir reçu de suivi.